

pas reçu la bulle du jubilé comme rebelles et les sacrements administrés par eux comme sacrilèges et d'éviter de fréquenter leurs églises. Le nonce, par la même occasion, priaît ces fidèles de donner à ces instructions le plus de publicité possible, afin que personne n'en ignorât. On comprend aisément que ces lettres provoquèrent de la part des prêtres de la *Cleresie* de violentes protestations. Une polémique s'ensuivit, qui vit se ranger aux côtés du nonce notamment le P. Bernard Désirant, O.E.S.A., et le P. Bonaventure van den Dijck, O.F.M., et de l'autre côté surtout Jean Chrétien van Erkel. Dans son étude intitulée *J. C. van Erkel en het « Protest » der Cleresie (1709-1714)* (dans *Archief voor de Geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht*, 1956-1957, t. LXXIV, p. 161-203), le R. P. Pontien POLMAN, O.F.M., retrace les phases de cette polémique qui finira dans des répétitions interminables et une stérilité totale, puisque à la fin, les protagonistes devaient découvrir qu'après tant de discussions le fossé qui les séparait s'était plutôt élargi depuis les débuts de la polémique. E. v. E.

— On sait qu'en 1725, à cause de leur refus d'accepter la constitution *Unigenitus*, quinze moines de l'abbaye cistercienne d'Orval et trente et un religieux en provenance de plusieurs chartreuses françaises ont trouvé un abri dans la République des Provinces-Unies. Les cisterciens se fixèrent à Rijnwijk, les chartreux à Den Ham et Vronesteyn, pour se réunir, en 1727, à Schoonauwen, un château, comme les trois autres, non loin d'Utrecht. C'est au sort de ces chartreux fugitifs que M. B. VAN KLEEF a consacré, dans la revue *De Oud-Katholiek*, une série d'articles, qu'il vient de réunir dans une plaquette, qui porte le titre trop large *De Kartuziers in Holland* (tiré à part, 1956. In-8, 34 p., 7 ill. Fl. 1). Destinée au grand public, cette esquisse repose néanmoins sur bon nombre de pièces d'archives, mentionnées dans une annotation sommaire. Avec un luxe de détails jusqu'ici inconnus, l'A. décrit la fuite, qui ne se heurta pas à des difficultés sérieuses; l'organisation du « Bureau » français, qui par l'intermédiaire de Jean-Baptiste Poncet, son agent en Hollande, subventionnait les réfugiés et les installa dans les dits châteaux; les désordres qui y régnaient, à tel point que l'archevêque de la *cleresie* d'Utrecht, Corneille Barchman-Wuytiers, refusa, dès 1731, de reconnaître les chartreux de Schoonauwen comme une communauté religieuse, de sorte que plusieurs moines commencèrent une vie errante, d'autres passèrent en Angleterre, d'autres encore retournèrent en France, et la maison, ne comptant alors que deux religieux, fut vendue en 1758. Il relève à juste titre comment les graves dissensions qui divisaient les membres hollandais de la *cleresie* d'avec les immigrants français, tels Varlet, Le Gros, Poncet, aux côtés desquels se rangeait aussi Barchman, ont contribué à la dissolution de la dite communauté. Il a écrit un chapitre très intéressant sur le rôle joué par Barchman dans toute cette affaire, dont la biographie de cet archevêque par M. P. Maan (1949) fait à peine mention. D'ailleurs il nous semble que son appréciation générale de ce prélat est plus juste. P. POLMAN.

— En 1795, les représentants provisoires de la province de Hollande (dont dépendait une petite partie du vicariat apostolique de Bois-le-Duc) prescrivirent à tous les fonctionnaires, prêtres y compris, de prêter le serment de fidélité à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La même menace pesait sur le Brabant septentrional, où toutefois ce serment finit par être remplacé par une déclaration de fidélité au gouvernement. Une déclaration fut exigée